



**Conseil
d'Administration
Élargie
1 au 3 mai 2015
à Leiria au
Portugal**

Discernement

et

héritage

Par Gaspar Mora



Français

Sommaire

INTRODUCTION	3
1. L'ESPRIT DU CPM	4
1.1. <i>La vie en équipe</i>	4
1.2. <i>Le travail pastoral</i>	4
1.3. <i>Réflexions après le Synode. Trois accents</i>	6
2. LA STRUCTURE DE LA FICPM	7



INTRODUCTION

- NOTRE SITUATION DANS LE CADRE ECLESIAL -

Evocation de notre histoire : Histoire des CPM et de la FICPM. Héritage du P. A. d'Heilly et de nos prédécesseurs. Situation actuelle des équipes CPM, des CPM nationaux, de la FICPM. On peut parler de « crise », avec les caractéristiques des divers niveaux.

Situation de l'Église, spécialement : 50 ans du Concile Vatican II (Gaudium et Spes, décembre 1965), et le Synode sur la Famille (Extraordinaire, octobre 2014 ; Ordinaire, octobre 2015).

Réflexions centrés sur la FICPM. Elle est une structure au service d'un projet spirituel et pastoral.



DISCERNEMENT ET HERITAGE

1. L'ESPRIT DU CPM

Le CPM se construit sur deux colonnes : la vie en équipe et le travail pastoral avec les couples des fiancés.

1.1. *La vie en équipe*

L'équipe CPM, avec les couples et l'aumônier, continue à constituer le foyer de la vie spirituelle des membres et de leur animation pastorale, de l'amitié et de la préoccupation mutuelle, de la prière, de la fête, de l'insertion dans la communauté paroissiale et ecclésiale.

Avec les années, le processus des équipes a expérimenté toute sorte de situations vécues. Il faut faire attention à chaque équipe et chaque couple, à fin que chacun trouve le climat de sa vie personnelle et de son action pastorale.

1.2. *Le travail pastoral*

1.2.1. Le CPM tente de promouvoir l'esprit chrétien sur le couple et la famille entre les fiancés dans un climat d'accueil, de dialogue et d'accompagnement de la foi et l'amour.

1.2.2. Je crois qu'il est très intéressant de réfléchir sur le Document du Synode *Relatio Synodi* (octobre 2014). Il a distingué clairement entre le « message » chrétien sur le mariage et la famille, et l'« action pastorale » avec les chrétiens qui ne vivent pas selon ce message : couples de fait, mariés civilement, divorcés, remariés, couples homosexuels... Le Synode n'a pas révisé le «



message ». Il l'a assumé comme tel et il le propose comme « Evangile de la Famille ».

Le travail du Synode a envisagé proprement l'attitude de l'Église avec ceux qui vivent en situations irrégulières, que le Synode appelle « couples faibles et blessés ». Il a fait une option claire : l'Église ne condamne ni exclue pas ces couples, mais elle les accueille tels qu'ils sont et elle les accompagne dans leur chemin chrétien. Le Synode a assumé la décision de Jean-Paul II à propos des divorcés remariés (Familiaris Consortio 84, an 1981) et il l'a élargie à toutes les situations des couples « faibles et blessés ».

Avec ça, le Synode a changé une pratique pastorale déjà séculière. Selon cette pratique traditionnelle, la « vérité » de l'Église sur le mariage exigeait et comportait la condamne et l'exclusion des couples et des personnes qui vivaient en situations non régulières. Même maintenant, ceux qui sont contraires au Synode, appellent à la « vérité » de l'Évangile sur le mariage pour justifier une attitude de condamne et d'exclusion des intéressés.

Le Synode explicite l'attitude d'accueil ; elle arrive jusqu'au langage, qui ne doit jamais évoquer accusation ni exclusion ; elle porte à une vision théologique de tous les aspects positifs de leur vie comme action de l'Esprit, et à partir d'eux, elle accompagne les intéressés vers la perfection de leur vie chrétienne.

- 1.2.3. Rappelons-nous, maintenant, le CPM. Nous ne rencontrons pas ceux qui se trouvent en situations spéciales (« faibles et blessés ») mais tous les jeunes fiancés. Quand-même, nous parlons toujours de leur situation par rapport à la foi et l'Église : ils sont des « éloignés » qui demandent le sacrement du mariage. Le CPM se trouve très à l'aise avec le discours du Synode



; il est notre discours depuis des années : accueil, valorisation, accompagnement...

La mission d'accompagnement est vers l'amour et la foi en Jésus Christ et l'Évangile, dans les démarches possibles à chaque personne et chaque couple. Il ne faut pas commencer par les obligations morales de l'Église, spécialement s'ils n'ont pas la possibilité de les comprendre.

1.3. *Réflexions après le Synode. Trois accents.*

- 1.3.1. Le Synode a fait une révision très importante de la « pastorale » de l'Église, mais il n'a pas révisé sa position Théologique-morale ; il parle de l' « Évangile de la Famille ». Il serait positif de distinguer entre le « centre » de la pensée ecclésiale sur sexualité et couple, et les « questions concrètes » toujours complexes et conflictuelles.
- 1.3.2. Le Synode parle de la vie réelle des « faibles et blessés » (?). Mais il ignore la question de base : notre société occidentale a des compréhensions et de valeurs sur la sexualité et sur la vie de couple différent de la compréhension de l'Église. Toute action pastorale doit partir de l'accueil sincère pas seulement de la vie des personnes mais de sa manière de penser et de sentir, avec ces aspects positifs et négatifs.
- 1.3.3. Le Synode parle rarement du « dialogue » (41). Il faut souligner l'importance et la nécessité du dialogue comme climat unique de l'action pastorale avec les personnes d'aujourd'hui ; et, en général, de l'action évangélisatrice de l'Église.

Ces accents sont les apports du CPM comme enrichissement de la pastorale ecclésiale, après la décisive et positive option du Synode.



2. LA STRUCTURE DE LA FICPM

La FICPM est une structure internationale au service des équipes CPM dans leur vie et leur tâche pastorale. Elle est constituée par deux réalités :

- Le Conseil d'Administration avec ses cadres et ses membres ;
- L'organisation des Journées Internationales annuelles.

Le magnifique Document « Avenir de la FICPM et des CPM. Synthèse des réponses des pays au questionnaire » dans sa partie quatrième exprime les diverses sensibilités à propos de la FICPM, de ses raisons d'existence, de sa crise et de son futur.

Le CA apparait comme une structure positive. Il répond au caractère d'universalité du CPM et facilite la connaissance mutuelle et l'ouverture des membres aux problèmes et aux projets des autres. Le CA est possible et aussi agile. Il faut valoriser ses diverses aspects à fin de l'adapter aux circonstances actuelles.

La question la plus difficile est sur les Journées Internationales. Elles sont, sans doute, positives ; mais les dernières années ont subi une croissance qui peut dépasser les possibilités organisatrices des CPM nationaux.

Notre défi est de trouver une structure des Journées en même temps positive et possible.

Dans le travail « Avenir de la FICPM et des CPM » il y a des raisons qui justifient le caractère positif des Journées qu'il est convenable de ne pas perdre. Et il y a de suggestions très valables pour rendre les Journées « possibles » dans notre situation actuelle, qu'il faut évaluer et sur lesquelles nous sommes appelés à décider.

Gaspar Mora





FICPM

www.ficpm.org

